



Édit'eau

Dans le cadre de la loi « NOTRe », à compter du **1^{er} janvier 2018**, les communautés de communes et d'agglomérations auront en charge la **compétence GEMAPI** (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Depuis leur création, les syndicats de rivières **assurent déjà l'essentiel de cette compétence**. Aussi, dans le cadre de la loi, les communautés de communes et d'agglomérations peuvent la confier aux Syndicats de rivières déjà à l'œuvre sur le territoire communautaire, c'est un projet en cours. Vous trouverez à l'intérieur de ce numéro plusieurs **exemples d'actions** rentrant dans le cadre de la mise en œuvre de la GEMAPI

VOIR PAGES 4 ET 5.

Suite à la révision du SDAGE Loire-Bretagne, nous entamons la **révision du SAGE Layon Aubance Louets** (document de planification dans le domaine de l'eau). C'est une démarche obligatoire. Le volet **qualité** et l'**aspect quantitatif** sont deux thèmes sur lesquels nous devons être attentifs. Nos missions s'inscrivent dans un cadre réglementaire qui s'impose à nous. Pour autant, nous considérons que notre travail est d'abord d'**accompagner les différents acteurs du territoire** pour obtenir **tous ensemble une amélioration de l'état de nos cours d'eau**.

Bonne lecture.

Dominique PERDRIEU
Président du Syndicat Layon Aubance Louets

Sommaire

P.2-3

Bilan des actions du Syndicat et programme pour les 5 années à venir

P.4-5

Aménagements réalisés sur nos rivières

P.6

Evolution de qualité de l'eau de nos cours d'eau

P.7

Nouvelle carte des cours d'eau dans le Maine-et-Loire

P.8

Espèces envahissantes (le ragondin) et protégées (le castor et la loutre)

P.9

Les animations scolaires : apprendre autrement

P.10

Evolution de la réglementation sur l'utilisation des pesticides

P.11-12

Des astuces pour jardiner au naturel : comment éliminer ses déchets végétaux ?

Actualité

Le SYNDICAT LAYON AUBANCE LOUETS s'est doté d'un **NOUVEAU** site internet depuis mars 2017



De façon attractive, claire et intuitive, accédez aux informations liées au Syndicat ainsi qu'à une série de documents téléchargeables.



www.layonaubancelouets.fr

Bilan positif pour les actions menées par le Syndicat Layon Aubance Louets



€ Le syndicat Layon Aubance Louets est principalement financé par l'agence de l'eau Loire-Bretagne, le Conseil Régional des Pays de la Loire et les collectivités adhérentes (communes, communautés de communes, agglomérations).

😊 😐 😞 Avant l'engagement d'un nouveau contrat, l'agence de l'eau impose qu'un bureau d'études extérieur établisse un bilan de l'impact des actions réalisées au cours du précédent programme.

Tous les 5 ans, un **CONTRAT TERRITORIAL** est établi afin de définir les grandes lignes et les actions à engager sur le territoire du SAGE afin d'améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Ce bilan a été effectué par deux bureaux d'études en 2016 à l'issue du Contrat Territorial 2011-2015.

Il en ressort les points ci-dessous :



Bilan de la qualité de l'eau

Les **concentrations cumulées de pesticides diminuent** mais la situation reste préoccupante **VOIR PAGE 6**.



Démonstration de désherbage mécanique du rang du cep de vigne (alternative au désherbage chimique)

Bilan sur les actions auprès des viticulteurs, agriculteurs, collectivités et particuliers 😊

Tendance générale à la **réduction d'utilisation de produits**.

Diminution des achats de produits phytosanitaires de 12 % entre 2008 et 2012 sur le territoire du SAGE.



Diversification du lit du Layon à Martigné-Briand

Bilan des actions pour l'amélioration des milieux aquatiques 😊

Le **bilan est très positif** (choix des actions, implication des acteurs locaux, budgets prévisionnels justes, coopération avec les riverains).

Quel programme pour les 5 ans à venir ?



La Jussie, plante envahissante

Actions pour l'amélioration des milieux aquatiques

Des travaux sont prévus comme la **pose de clôtures** (pour protéger les berges des parcelles en bord de rivière), l'**enlèvement de la Jussie** **VOIR PAGE 4** qui est une plante envahissante, l'aménagement d'**ouvrages hydrauliques**, la **restauration de cours d'eau**...



Levée du Val du Petit Louet

Actions pour la prévention des inondations

Une **étude** est lancée sur le **fonctionnement hydraulique** du **Val du Petit Louet** et des travaux sont prévus sur les portes des « **Mazeries** » (Mûrs-Erigné).

Conseiller en pensant à l'eau, ça coule de source !



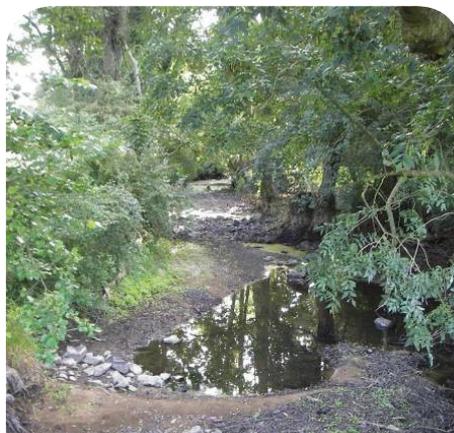
Volet pollutions diffuses agricoles et viticoles

Des actions diverses seront menées telles que l'aide au **diagnostic d'exploitations agricoles et viticoles**, la mise à jour de la **charte « conseiller en pensant à l'eau, ça coule de source ! »** avec les coopératives et négoce, des **journées techniques** et de **sensibilisation** en partenariat avec la Chambre d'Agriculture...



Volet pollutions diffuses non agricoles (collectivités, particuliers, paysagistes, ...)

Des actions seront engagées telles qu'une **charte pour les collectivités**, une **charte avec les paysagistes**, la poursuite de la **charte Jardinerie « Jardiner au naturel, ça coule de source ! »**, la sensibilisation sous forme de **conférences**, d'**animations** dans des jardins de particuliers...



Volet gestion quantitative de la ressource en eau

Des aides seront apportées pour la réalisation de **diagnostics de forages** et **plans d'eau** sur les bassins versants de l'Aubance et du Javoineau.



Intervention au Lycée du Fresne

Volet communication

Poursuite d'animations pour sensibiliser par des **conférences**, **forums**, **animations scolaires**, **publications** auprès de toutes les personnes concernées sur le territoire (habitants, collectivités, professionnels, lycées, écoles...)



Le Syndicat en collaboration avec ses partenaires financiers, techniques et les élus œuvre au quotidien pour l'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Particuliers, élus, professionnels... **TOUS** concernés et mobilisés.

Travaux d'entretien, d'aménagement et de restauration des cours d'eau

Pour améliorer la qualité de la ressource en eau et des milieux

1 L'aubance à Denée, Mozé-sur-Louet et Mûrs-Erigné et le Layon à Chalonnes-sur-Loire

La Jussie, qu'est-ce que c'est ?

C'est une plante envahissante qui représente un gros problème pour nos cours d'eau. Elle a été introduite en France pour la décoration de bassins d'agrément et d'aquariums. Elle prolifère très vite et élimine toutes les autres plantes à la surface de l'eau, ce qui crée un déséquilibre important.



TRAVAUX

Chaque année de juin à octobre, le Syndicat fait appel à des associations d'insertions pour l'**arrachage manuel** de la Jussie ainsi qu'à des entreprises spécialisées pour l'arrachage mécanique.



Arrachage manuel



Arrachage mécanique

2 Sur les bords du Louet, de Chalonnes-sur-Loire à Rochefort-sur-Loire

Pourquoi abattre les peupliers le long des berges ?

- Leur système racinaire est superficiel et ils ne participent pas au maintien des berges. Ils ont été introduits pour la production de bois, souvent plantés en alignement, au bord des rivières.
- Ils ont une interaction négative avec d'autres plantes et tendent à évincer les espèces concurrentes

- Ils sont instables et chutent facilement, entravant la circulation de l'eau.
- Ils consomment énormément d'eau, ce qui a des conséquences sur les niveaux d'eau en été.

TRAVAUX

De novembre 2016 à décembre 2016, sur 20 km de berge du Louet, les **peupliers ont été abattus**.



Abattage de peupliers

3 Le Javoineau à Thouarcé - Entre les lieux dits La Roche Martin et la Grande Roche

Pourquoi remplacer les buses ?



Telles qu'elles étaient positionnées et dimensionnées, elles empêchaient

la bonne circulation des poissons et des sédiments (particules en suspension dans l'eau).

Certaines espèces de poissons ne peuvent pas remonter le lit de la rivière afin de se reproduire.

Les sédiments sont bloqués en amont des buses et ne peuvent pas migrer vers l'aval.

TRAVAUX

Les buses ont été remplacées par un « pont-cadre ». Le cours d'eau n'est plus perturbé et cela a permis d'améliorer la sécurité des usagers de la route en réduisant les débordements sur la voie communale en période de crue.

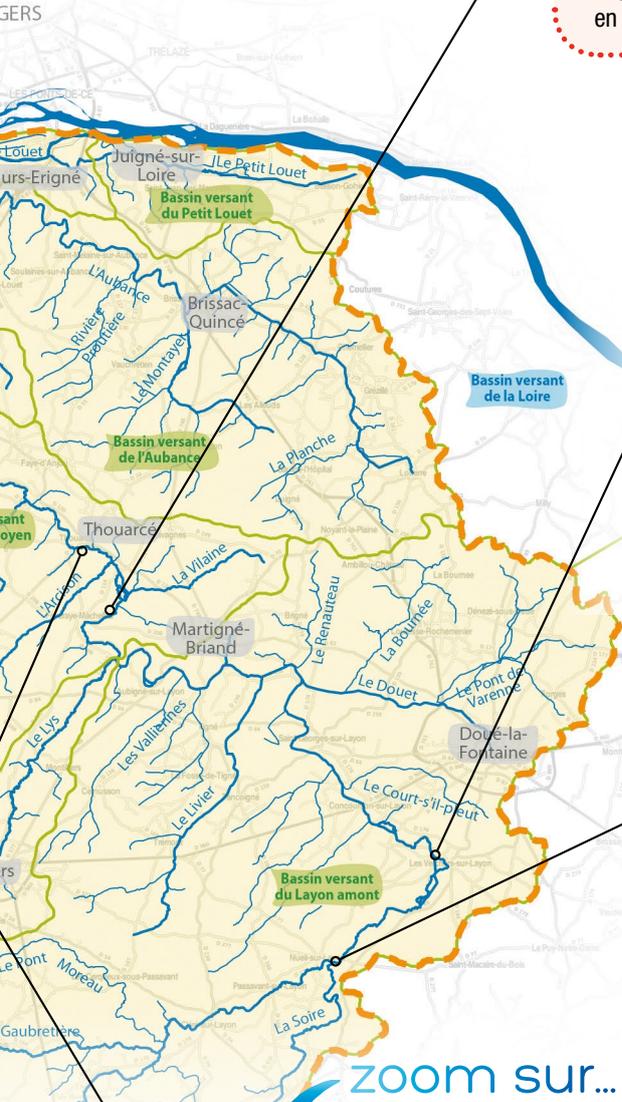


Pose du pont-cadre



Le Javoineau retrouve des zones d'écoulement

ment u lieux aquatiques.



7 Le Layon au lieu-dit « le Moulin de Mâchelles »

TRAVAUX

- **Suppression de deux clapets**, du déversoir du moulin et du rétrécissement en aval du moulin.
- **Reprofilage des berges** en pente douce.



Avant travaux



Après travaux

6 Le Layon au Verchers-sur-Layon

TRAVAUX

- **Suppression du clapet** des Martrais.
- **Remise en écoulement** du Layon dans le bras droit avec pose d'un pont cadre pour accéder à l'île.
- **Aménagement des berges** en pente douce pour améliorer leur stabilité et faciliter l'accès au cours d'eau.



Nouveau bras droit



Installation d'une passerelle sur le bras droit réaménagé

5 Le Layon à Nueil-sur-Layon

Comme à Vihiers, sur le Lys, il était nécessaire de réaménager le plan d'eau communal de Nueil-sur-Layon.

Le barrage (clapet et déversoir) retenait l'eau et était également un obstacle infranchissable pour les poissons qui ne pouvaient plus remonter le lit de la rivière.

TRAVAUX

- **Suppression du clapet** et du **déversoir**.
- **Création d'un nouveau lit** dans l'ancien plan d'eau
- **Pose d'une passerelle**.
- **Création d'une rampe** en enrochements, en aval du pont de la Grise.
- **Diversification du Layon**, en aval de l'ancien plan d'eau.



Le clapet a été supprimé et le lit du Layon réaménagé

4 Le Lys au plan d'eau de Vihiers

1 - Implanté sur le Lys, le plan d'eau de Vihiers constituait un obstacle au déplacement des espèces et au transit des sédiments (envasement important).

2 - Le plan d'eau était alimenté par le Lys et perturbait la biodiversité aquatique:

TRAVAUX

- **Vidange** du plan d'eau.
- **Démolition** du barrage.
- **Aménagement d'un nouveau tracé** du lit du Lys en prévision de l'agrandissement de la future réserve de pêche au bénéfice de l'association locale.

La commune de Lys-Haut-Layon va procéder en 2017 au curage et à l'agrandissement de la réserve de pêche dans la partie amont de l'ancien plan d'eau.



Aval avant travaux



Nouveau bras droit



Aval après travaux



Bilan de la qualité de l'eau

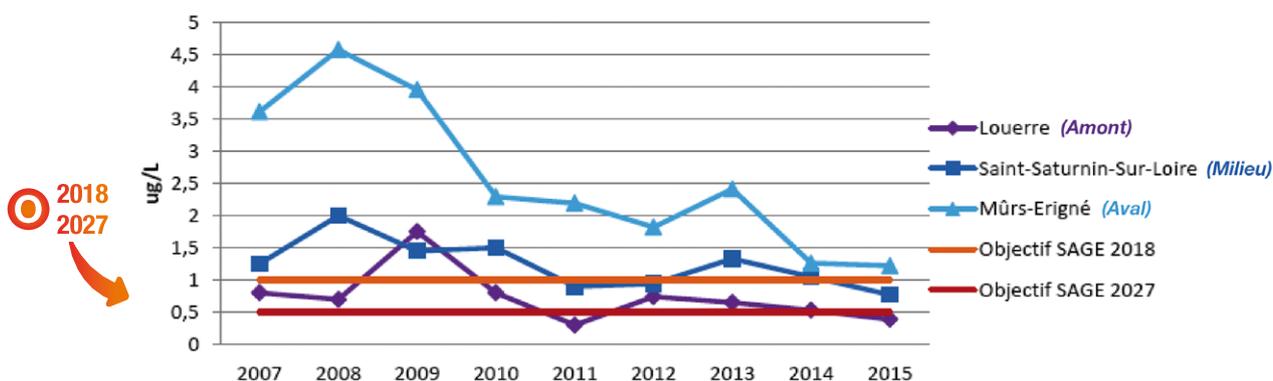
Les concentrations en pesticides sont en baisse, mais **LES EFFORTS** sont à poursuivre afin d'atteindre les **OBJECTIFS DU SAGE** (Schéma d'Aménagement de la Gestion des Eaux).

Certaines matières actives sont à surveiller sur le territoire telles que les herbicides (d'usage agricole, viticole, des collectivités et des particuliers) et leurs dérivés qui sont les principales composantes de la pollution de nos cours d'eau.

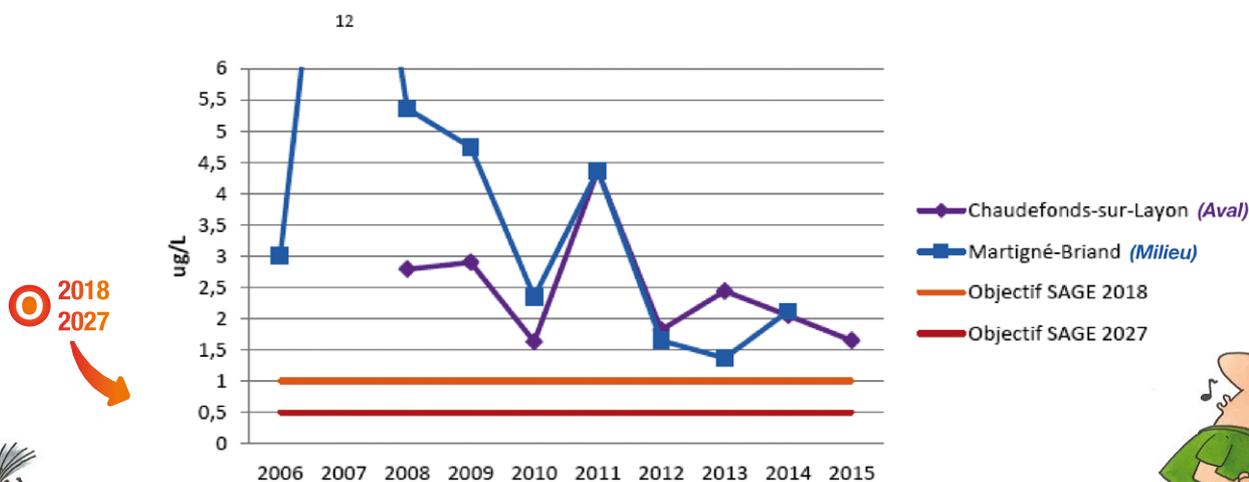
La situation reste préoccupante et l'objectif du « bon état » à atteindre en 2018 et 2027 justifie une mobilisation de tous pour arriver.



Évolution du cumul des concentrations en pesticides sur l'Aubance



Évolution du cumul des concentrations en pesticides sur Le Layon



ENSEMBLE, préservons, gérons, améliorons l'état de nos cours d'eau.

Nouvelle carte des cours d'eau dans le Maine-et-Loire



Une nouvelle carte des cours d'eau a été validée en Maine-et-Loire en janvier 2017 et est accessible à partir du site du Syndicat / rubrique « Actualités ».



www.layonaubancelouets.fr

Comment a-t-on procédé ?

Le référentiel de base a été **mis en ligne pendant 2 ans**, permettant à tout administré de demander des expertises pour les écoulements qui n'y figuraient pas ou au contraire ceux qui étaient contestés.

Après une première campagne d'expertises de terrain, les résultats ont été présentés en janvier 2016 aux SAGE, à la profession agricole, aux associations de protection de l'environnement et aux services de l'Etat. Madame la Préfète s'est alors engagée à traiter les demandes complémentaires, ouvrant ainsi une deuxième campagne d'expertises.

Pour quel résultat ?

La DDT (Direction Départementale des Territoires) a mis le résultat de ce travail en ligne sur le site de l'Etat. Cette carte, **validée par l'ensemble des parties prenantes le 26 janvier 2017**, présente **7 600 km de cours**

d'eau en Maine-et-Loire contre 5 200 km auparavant.

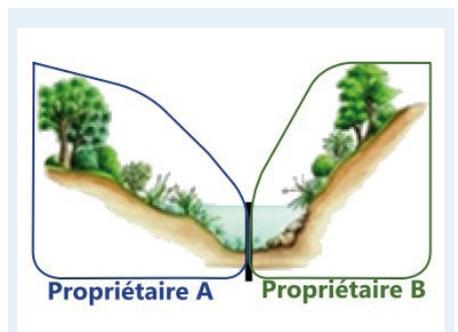
À quoi cela sert ?

Cette cartographie permet aujourd'hui de disposer d'un **référentiel unique, accessible à tous** et facilite l'application des réglementations liées à la **loi sur l'eau**, à la **politique agricole commune** (mise en place des bandes enherbées) et à l'**utilisation des produits phytosanitaires**.

Est-ce une carte définitive ?

Cette carte reste évolutive. Ainsi, toute personne souhaitant contester le classement pourra remplir le formulaire mis à disposition par la Préfecture :

www.maine-et-loire.gouv.fr



Enfin, nous rappelons que tous les **propriétaires** (ou **exploitants**) de parcelles riveraines d'un cours d'eau (non domanial) sont **chargés de l'entretien courant des berges** (entretien de la végétation, retrait des éléments qui font obstruction) et **du lit jusqu'à la moitié du cours d'eau**.

Les piégeurs de ragondins protègent nos cours d'eau

Le Syndicat Layon Aubance Louets mène un programme de lutte contre deux petits mammifères que sont le rat musqué et le ragondin, tous deux importés d'Amérique fin XIX^e / début XX^e siècle pour leur fourrure. Ils n'ont pas de prédateur et continueraient de proliférer (environ 20 petits par femelle par an) sans l'intervention des piégeurs.

Ces deux rongeurs aquatiques entraînent des dégâts sur les cours d'eau, les rives et la végétation des berges.

En creusant des galeries, ils détériorent les cultures et sont porteurs de la leptospirose (dans leur urine), maladie pouvant être transmise au bétail mais aussi à l'homme.

Les piégeurs

Un piégeur de ragondins et rats musqués ne doit pas être agréé si sa commune a pris un arrêté de « lutte collective » mais le respect de la réglementation impose de :

- faire une **déclaration de piégeage à la mairie**,
- utiliser des « **pièges cages** » **spécifiques** (pour ne pas piéger d'autres espèces),
- relever les pièges **tous les jours avant midi**, mettre à mort **immédiatement** et **sans souffrance** les ragondins et les rats musqués et **relâcher** toutes les autres espèces animales capturées accidentellement,
- tenir un **registre des captures**.

M. Éric Leroux, piégeur sur la commune de St Saturnin-sur-Loire

Je suis **piégeur** depuis 2011, c'est une contrainte quotidienne (1h par jour). Je le fais **toute l'année** mais surtout de l'hiver au printemps. Mes motivations

sont doubles : d'une part, cela **protège les rives du petit Louet** et d'autre part, il y a **moins de dégâts sur les cultures**.



Chiffre clé

Le territoire du Sage Layon Aubance Louets compte environ **250 piégeurs**.

5 062 ragondins abattus en 2016 sur notre territoire.



À NOTER Il peut piéger sur terrain privé sans autorisation s'il est membre de la FDGDON.

Financement des piégeurs

Le Syndicat Layon Aubance Louets alloue à la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) une subvention annuelle

(environ 8 000 €) ce qui représente 1,40 € la queue. Sans cette rémunération, il y aurait peu de volontaires.

Le piégeage engendre des frais et il convient d'indemniser pour le carburant, les cages, les appâts...

+ d'infos...

Pour des informations complémentaires, contacter la FDGDON : fdgdon49@orange.fr

Retour des loutres et des castors d'Europe sur le Louet : espèces protégées

Le castor et la loutre d'Europe étaient présents historiquement mais ont été chassés (fourrure, chair du castor, concurrence de la loutre avec les pêcheurs). Un **retour spontané pour la loutre** et une **réintroduction pour le castor**, qui sont à présent des **espèces protégées**, permettent leur recolonisation. En règle générale, les milieux façonnés par le **castor** abritent plus d'amphibiens, d'oiseaux, de libellules et de poissons. Il est présent sur le Louet, sur le Layon aval et sur l'Hyrôme aval. Le Syndicat participe à

sa protection en partenariat avec la LPO (Ligue de Protection des Oiseaux). Il peut occasionner des dommages mais il existe des solutions trouvées en concertation avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

La **loutre** quant à elle est le symbole d'une qualité des eaux et d'une rivière vivante, riches en poissons, amphibiens et crustacés.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la LPO au 02 41 67 18 18.



La loutre



Le castor



Le ragondin

Comment distinguer le castor du ragondin ?

La queue du castor est **plate** et ses moustaches peu visibles tandis que la queue du ragondin est **plus longue et cylindrique** et ses moustaches blanches sont bien visibles. (photo)

Programme d'animation en école primaire

Pendant 5 demi-journées durant l'année scolaire, 15 classes du CE2 au CM2 sur le territoire du SAGE Layon Aubance Louets participent à des ateliers animés par des intervenants extérieurs (Fédération de Pêche de Maine-et-Loire, CPIE Loire Anjou). Les élèves, à partir d'expériences et de leurs réflexions, vont prendre conscience de la fragilité de l'eau, de son cycle et de comment en prendre soin. Ils vont découvrir tout un monde d'insectes, de crevettes et autres invertébrés qui habitent nos cours d'eau. Ces animations se déroulent en classe ou à l'extérieur. Ce programme est financé par l'agence de l'eau Loire-Bretagne, la Région et le Syndicat. Seuls les déplacements restent à charge de l'établissement scolaire.

Le programme est reconduit pour 2017-2018.
Vous souhaitez inscrire une classe ?

+ d'infos...

Contactez-nous : 02 41 59 86 59 - m.joncheray@layonaubancelouets.fr

Témoignage de la classe de CM1/CM2 de l'école Saint-Gabriel à Martigné-Briand

La classe a participé à la session sur les invertébrés qui sont un groupe d'animaux de la rivière extrêmement variés mais souvent très peu visibles. Un animateur de la Fédération de Pêche de Maine-et-Loire a guidé les enfants tout au long de l'après-midi du 6 avril dernier.



Ce sont les pieds dans l'eau du Girondeau que les enfants **puisent une multitude d'organisme vivants**.



Ils sont ensuite invités à **répartir par espèce** le fruit de leur pêche.



A l'aide d'un livre reprenant les différentes espèces de nos rivières, les enfants vont **identifier chacune d'elles** grâce à l'**observation** du nombre de pattes, de la queue, de la couleur, de la taille...

Cette **animation ludique** va ensuite les amener à **reconstituer la chaîne alimentaire** d'un écosystème aquatique. Et ainsi comprendre que **si l'une d'elle disparaît, c'est toute la chaîne qui est mise en danger**.



EAU & BIODIVERSITÉ, un duo à reconstituer. 

Pour les collectivités et les particuliers, zéro pesticides, on y est presque !

La qualité de l'eau est l'affaire de tous, mobilisons-nous, mobilisez-vous !

Qu'est-ce qu'un pesticide ?

C'est une substance chimique conçue pour lutter contre les organismes nuisibles ou la végétation indésirable.

Pourquoi se passer des pesticides ?

Parce qu'ils ont un impact sur :

- **l'eau** : les pesticides sont en grande partie responsables de la pollution de l'eau. 100 % des cours d'eau du territoire du SAGE Layon Aubance Louets sont contaminés. 1 seul gramme de pesticides pollue un cours d'eau sur 10 km !

- **la santé** : essentiellement pour ceux qui les utilisent mais aussi pour les enfants dont le système immunitaire n'est pas aussi efficace que celui d'un adulte. On peut aussi en retrouver dans l'alimentation.
- **la biodiversité** : la plupart des pesticides ne sont pas sélectifs et éliminent des insectes utiles pour la pollinisation des fleurs et des plantes, dégradent la qualité des sols, fragilisent la plante elle-même, etc. C'est tout l'équilibre naturel qui est bousculé.
- **l'air** : les pesticides s'introduisent dans l'air lors de l'application mais aussi après leur dépôt, en se volatilissant.

← zoom sur...

Ce qui change pour les collectivités :

Les collectivités, depuis le 1^{er} janvier 2017, ont l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires, sauf sur les terrains de sports et dans les cimetières (si ce ne sont pas des lieux de promenade).

La plupart des communes sur notre territoire n'ont pas attendu la réglementation pour mettre en place un « plan de gestion de l'herbe » qui consiste à utiliser la méthode la plus adaptée (désherbage thermique, fleurissement, tonte haute, éco-pâturage...).

Les pratiques de la commune de Chalonnes-sur-Loire

Depuis 2011, les élus et les services des Espaces Verts travaillent à la réduction de l'utilisation des pesticides dans les lieux publics.

Un plan de gestion différenciée a été mis en place pour une nouvelle approche de l'entretien des espaces. Ils sont soignés différemment en fonction de leur emplacement et de leur usage (parking, parc, aire de jeux...).



Afin d'éviter la démobilitation des agents, une forte modification du paysage, et l'incompréhension de la population, la commune mène des actions pour faire accepter le processus de changement. L'implication des habitants est essentielle. Par exemple, le 29 avril dernier, 1 000 mètres-linéaires de pieds de murs ont été semés de graines de fleurs

Les enjeux sont forts :

- ▶ **Préserver** la santé humaine
- ▶ **Favoriser** la biodiversité
- ▶ **Valoriser** le cadre de vie de tous les citoyens



Ce qui change pour les particuliers :

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la vente des pesticides en **libre-service** est **interdite**.

Le **1^{er} janvier 2019**, les particuliers **ne pourront plus acheter, detenir et utiliser** des pesticides.

Plus aucune autre alternative que d'**entretenir son jardin au naturel** !





Astuces pour diminuer et recycler les déchets végétaux

Pourquoi réduire ses déchets végétaux ?

LE SAVIEZ-VOUS ? Sur notre territoire, les déchets végétaux représentent entre 25% et 38 % des apports en déchetteries. Leurs quantités dépendent en majeure partie des conditions climatiques.

Leur gestion pose problèmes : espace en déchetterie trop restreint (volume de déchets trop important), nombreux transports (émission de CO₂).

Les réduire permet un gain de temps et d'économie :

- moins de déplacements à la déchetterie,
- moins d'entretien au quotidien,
- plus besoin d'acheter des engrais, des pesticides (interdits en 2019), du paillis ou du terreau,
- moins d'arrosages,
- moins de rejets de CO₂,
- baisse des coûts de traitement pour les collectivités.



Impacts sur l'eau

Pas besoin de désherbant
et moins d'arrosages.

Que faire des déchets végétaux ?

Changer nos pratiques pour produire moins de déchets... et puis ne trouvez-vous pas étrange de jeter ou brûler ce que la nature produit ?

1 Ne pas les brûler



- Gêne le voisinage.
- Est passible de **450 €** d'amende.
- Produit de la fumée toxique pour la santé.
- Émet du CO₂ et des particules nocives (50 kg brûlés, ce sont 6 000 km parcourus par une voiture diesel).

2 Composter

- Se procurer un composteur ou lombricomposteur (les vers dans un récipient vont se nourrir des déchets organiques, idéal si pas de jardin). Votre organisme de gestion des déchets vous en propose soit à prix préférentiel, soit en offrant une participation sous forme de bon d'achat.



- Ajouter une partie des végétaux aux déchets de cuisine (sauf conifères car crée de l'acidité, préférer le broyage). Cela permet une équilibre carbone-azote du compost.

3 « Mulcher »



ASTUCES

- Posséder une tondeuse mulching (achat groupé possible si petit jardin...).
- Tondre quand l'herbe est sèche.

- Permet de tondre plus rapidement (30% plus vite, pas besoin de vider le panier).
- Evite les trajets vers la déchetterie.
- Fertilise naturellement la pelouse.
- Maintient l'humidité du sol (moins arroser).

4 Broyer



ASTUCES

- **Acheter un broyeur ?** Achetez malin, achetez groupé...
- **OU... louez-le :** Horizon Bocage, ALM* (aide à la location)
- **OU... des broyeurs sont mis à votre disposition** en déchetterie (SMITOM)

- Fournit un paillage gratuit.
- Diminue le coût du traitement des déchets.

5 Pailler



- Limite les arrosages (économies d'eau).
- Empêche le développement des herbes indésirables : limitation des produits chimiques et moins d'efforts.
- Enrichit le sol et favorise sa bonne santé.
- Est plus esthétique.

6 Tailler et tondre la taille



- Réduit les résidus de la taille de la haie.
- Fournit un paillage gratuit.

Cet article a été rédigé en collaboration avec le SMITOM 02 41 59 61 73,
le SIRDOMDI 02 41 71 77 55, Anjou Loire Métropole [ALM] 0 800 41 88 00,
l'Agglo du Choletais [AdC] 02 44 09 25 40 et le CPIE Loire Anjou 02 41 71 77 30.



ENSEMBLE, préservons, gérons, améliorons l'état de nos cours d'eau. →

Contact

Syndicat Layon Aubance Louets - Cellule d'animation du SAGE Layon Aubance Louets

Jouannet - Martigné-Briand - 49540 TERRANJOU

Tél. 02 41 59 86 59 - contact@layonaubancelouets.fr - www.layonaubancelouets.fr

Avec la participation financière de :

